

Objet : LES TROPHEES DES ACTIONS SOLIDAIRES ET ENVIRONNEMENTALES DE LA FFT 2023

Direction Développement pratique & compétition
Direction du Développement de la pratique,
compétitions et de l'inclusion

Objet : Les Trophées des Actions Solidaires et Environnementales de la FFT 2023

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Cher(e)s Ami(e)s,

Les Trophées, initiés en 2010, vont vivre leur quatorzième année.

La Fédération Française de Tennis reverse traditionnellement une part importante des bénéfices issus de la Journée Yannick Noah (ex-Journée des Enfants de Roland-Garros) aux clubs qui s'inscrivent dans ce type de démarche à travers nos Trophées.

Dans votre ligue un certain nombre de clubs sont investis sur ce domaine et œuvrent afin de développer et pérenniser ces actions sociétales au bénéfice de nos publics cibles.

Aussi, pour pouvoir continuer à soutenir leurs actions, nous vous demandons de bien vouloir leur transmettre les éléments de la campagne de nos Trophées 2023.

Nouveauté **2023** : Les dossiers sont totalement **dématérialisés** (ils se remplissent uniquement en ligne).

Le groupe « Actions solidaires » souhaite continuer à mettre en avant les mesures suivantes :

- L'action réalisée devra être une action régulière ou cyclique, sur un trimestre, un semestre, une année, voire il pourra s'agir d'un stage (sont exclues les actions de type « journée portes ouvertes »), sauf pour les actions environnementales qui peuvent aussi être ponctuelles.
- Les actions qui favorisent l'intégration dans le club seront particulièrement récompensées.
- Les clubs ne peuvent pas être aidés plus de 3 années sur une même thématique. En revanche, au-delà, le club peut postuler pour une action dans une thématique différente.
- Les bénéficiaires de l'action doivent être licenciés (licence club ou licence découverte [pas de licence hors club ou web]). La liste avec les numéros de licence FFT 2023 devra obligatoirement être jointe.

Par ailleurs, il est souhaité que les actions à petit budget (inférieur à 300 €) soient aidées par la ligue et ne soient pas transmises dans le cadre de ces Trophées.

Merci de notifier ces points à vos clubs.

IMPORTANT

COMPOSITION DES « DOSSIERS »

DOSSIER CLUB

Il est constitué des éléments suivants disponibles en PJ (et également disponibles sur le site fft.fr) :

- **Un lien JotForm permettant au club de remplir de manière dématérialisé son formulaire de candidature** au sein duquel il choisira la thématique (« Tennis quartiers », « Paratennis », « Tennis sport adapté », « Tennis santé » ou « Tennis & Environnement ») :

<https://fft.jotform.com/231356497893370>

Une fois rempli par le club, ce formulaire vous sera directement remonté par mail avec les PJ fournies afin que vous puissiez l'étudier et ensuite émettre votre avis motivé et détaillé de ligue.

- **Un document « Informations FFT - Fiche club : les préalables »** (cahier des charges pour préparer le remplissage du dossier).
- **Un Guide pas à pas** (pour faciliter le remplissage du dossier) (en PJ).
- **Le modèle de listing pour les licences des bénéficiaires, à remplir uniquement sous excel** (excepté pour la thématique tennis & Environnement, où il est facultatif).

Important

- Les clubs ne peuvent postuler que dans le cadre d'une seule thématique.
- Chaque club ne peut présenter qu'une seule action réalisée sur l'année sportive 2023 (menée avant la fin août 2023).

DOSSIER LIGUE

Il est constitué :

- Du **dossier club** (formulaire avec les PJ, voir ci-dessus) ;
- De **l'avis motivé et détaillé de la ligue**.
- Du **rétroplanning prévisionnel** (en PJ).

Les **chèques interactifs pour la cérémonie de remise**, qui pourront être remis aux clubs lauréats à l'occasion de vos assemblées générales, vous seront transmis au moment de l'annonce des « résultats » des clubs de votre ligue.

De manière opérationnelle :

- Un mail automatique vous sera envoyé directement lorsqu'un club aura rempli un dossier de candidature (il comportera le PDF du dossier, ainsi que les PJ fournies).
- Après étude du dossier club, veuillez remplir le formulaire d'« Avis motivé ligue » en cliquant sur « Formuler un avis motivé de ligue ».
- Une fois l'avis motivé complété et envoyé, un mail comportant un récapitulatif du dossier club et de l'avis motivé de ligue vous sera envoyé.
 - Si l'avis motivé ligue est positif : Le dossier club accompagné de l'avis motivé sera directement remonté à la FFT.
 - Si l'avis motivé ligue est négatif (refus) : Vous recevrez un nouveau mail pour justifier la raison du refus. Votre réponse sera transmise au club et sa candidature ne sera pas remontée à la FFT.
 - En cas d'informations manquantes : Le club pourra modifier/compléter son dossier et vous le renvoyer.
 - En cas de refus pour « Règle des 3 ans » : Le club pourra éventuellement vous faire remonter un nouveau dossier dans une autre thématique.

MARCHE À SUIVRE

ADMIN FÉDÉRALE

- **Merci impérativement de renseigner sur l'application Admin fédérale** le champ de l'action présentée et menée par le club parmi les 3 thèmes suivants : « Tennis quartiers », « Paratennis » ou « Tennis sport adapté » ; faute de quoi, leur dossier ne sera pas recevable.
- Si le club mène des actions dans les deux autres domaines, merci de le mentionner également dans l'application.

SITE PARATENNIS

- **Merci impérativement de demander aux clubs menant des actions dans le domaine du « Paratennis »** de se référencer, si ce n'est déjà fait, sur le [site paratennis.fft.fr](http://site.paratennis.fft.fr) ; faute de quoi, leur dossier ne sera pas recevable.

HANDIGUIDE DES SPORTS

- **Merci impérativement de demander aux clubs menant des actions dans le domaine du handicap « Paratennis »** et / ou « Tennis Sport Adapté » de se référencer, si ce n'est déjà fait, sur la plateforme www.handiguide.sports.gouv.fr ; faute de quoi, leur dossier ne sera pas recevable.

TRANSMISSION ET ÉTUDE DES DOSSIERS – SUBVENTIONS

- **Les clubs ont jusqu'au 30 juin 2023 pour vous faire remonter leurs dossiers.**
- **Merci de remplir et de faire remonter vos avis motivés ligues à la FFT de manière régulière, et au plus tard le 13 juillet 2023.**
- L'ensemble des dossiers reçus au siège fera l'objet d'une étude par la FFT pour l'attribution des subventions.
- La FFT fera un virement global aux ligues (cumulant l'ensemble des aides des clubs lauréats par ligue) ; les ligues remettront les subventions à chaque club lauréat, de préférence lors des assemblées générales des ligues.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et **comptons sur vous pour diffuser cette information le plus largement possible auprès de vos clubs**. Car c'est ensemble que nous développerons un tennis pour tous et que nous rendrons notre sport plus vivant et encore plus humain.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à nos sentiments sportifs les meilleurs.

Dominique Decoux
Vice-Présidente de la FFT
En charge de l'Éthique et l'Intégrité sportive

DOSSIER SUIVI PAR

Anne Baillif
01 47 43 45 54
abailif@fft.fr

Copie :

- Président(e)s de comités départementaux
- Adresse mail générique des ligues et des comités
- Responsables régionaux du développement
- Contacts LTASE ligues pour l'étude des dossiers

PJ :

- LTASE 2023 - Info FFT - Fiche Club - Les préalables
- LTASE 2023 - Guide pas à pas - Version Club
- LTASE 2023 - Listing Licences FFT 2023 des bénéficiaires de l'action (excel)
- LTASE 2023 - Rétroplanning (pour les Ligues)
- Formulaire de candidature Club => Lien JotForm : <https://fft.jotform.com/231356497893370>